

Vous trouverez en cliquant [ICI](#) l'arrêté n° 70-2023-06-30-00014 du 30 juin 2023, publié au recueil des actes administratifs le 3 juillet 2023, portant règlement départemental relatif à l'incinération des végétaux et à la protection des forêts et des espaces naturels, contre les risques d'incendies sur la Haute-Saône. nous vous précisons que les dispositions prévues en cas de risques exceptionnel d'incendie de forêt ne sont pas activées actuellement sur le département (articles 13, 16, 18 à 23).

Elles seront activées par un arrêté spécifique, si les conditions venaient à se dégrader sur le département comme en 2022.

(En 2022, la période de risque exceptionnel d'incendie de forêt se serait vraisemblablement étendue en Haute Saône du 8 aout au 15 septembre).

Vous trouverez également le communiqué de presse associé ici : <https://www.haute-saone.gouv.fr/contenu/telechargement/41274/330475/file/2023%2006%2030%20CP%20Pr%C3%A9vention%20feu%20de%20for%C3%AAt.pdf>